

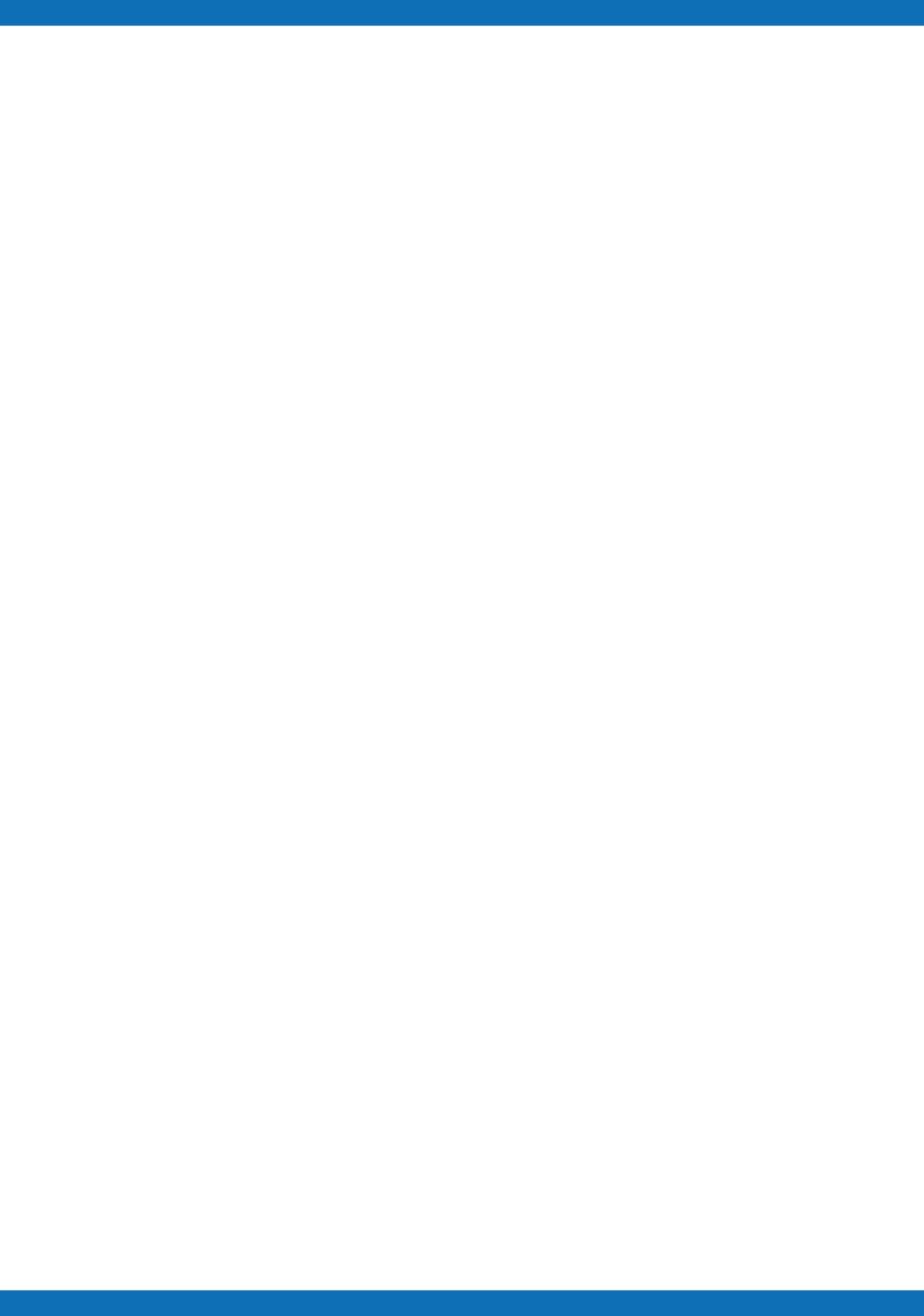


# MANIFESTE

COMMUN UNAPL/BFB  
À L'ADRESSE DES CANDIDATS  
AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

**unapl**  
UNION NATIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

**BfB**<sup>®</sup>  
Bundesverband  
der  
Freien Berufe e.V.





## Les professions libérales croient en l'Europe

Une récente enquête<sup>1</sup> menée par l'UNAPL a montré que les professionnels libéraux avaient des attentes fortes à l'égard de l'Europe. Et pour eux, celle-ci se doit d'être plus sociale et plus protectrice. Ils estiment que leur identité et leur citoyenneté nationale ne peuvent que s'enrichir des valeurs communes partagées au niveau européen.

Si leurs attentes sont aussi fortes, c'est parce que les professions libérales sont un poids lourd de l'économie européenne. Elles produisent 10 % du PIB de l'Union Européenne et ont, à l'évidence un rôle majeur à jouer dans les mutations profondes attendues à court et moyen termes.

L'Union Européenne compte 5,17 millions de professionnels libéraux. À elles deux, la France et l'Allemagne, représentent **46,2 % de l'effectif total** des professions libérales de l'UE. C'est pourquoi, l'Union nationale des professions libérales (**UNAPL**) et son homologue allemand, la Bundesverband der Freien Berufe (**BFB** - Union Fédérale des Professions Libérales allemandes) ont développé de longue date des liens amicaux de coopération et d'entente.

**Nos deux organisations, qui représentent, réunies, 2,3 millions de professionnels libéraux, agissent ensemble pour :**

- La valorisation du rôle des professions libérales dans la construction d'un espace européen de justice et de liberté.
- La coopération avec la Commission sur tout projet d'initiative relatif au développement du secteur libéral.
- Le soutien et la promotion des échanges transfrontaliers dans une approche soucieuse de garantir un niveau élevé de qualité des services.

Il était donc naturel que nous nous saisissons de la proximité des élections européennes pour partager avec les candidats français et allemands qui seront appelés demain à représenter nos pays respectifs, nos propositions et nos attentes communes.

Je souhaite que celles-ci puissent retenir votre attention et susciter votre envie de vous mobiliser avec les professionnels libéraux et leurs entreprises.

Michel PICON,  
Président de l'UNAPL

*1. Sondage en ligne du 1<sup>er</sup> au 18 février 2019 sur 2 500 professionnels libéraux.*

## Préambule

Suite, notamment, aux travaux du Comité Economique et Social Européen en 2014, le poids économique et social des professions libérales en Europe est désormais mieux reconnu, étayé scientifiquement.

Au sein de l'Union européenne, les professions libérales jouent un rôle clé dans l'économie, mais constituent aussi un vecteur essentiel d'humanisme, de stabilité politique et de dynamisme dans un monde en mutation. Les professions libérales, métiers de la vie, au cœur de la société, s'adaptent de façon constante et sans compromis aux besoins des populations, en s'appuyant sur la confiance et la proximité.

Comme le reconnaît la Commission européenne, les professions libérales représentent un des taux les plus élevés de création d'emploi en Europe.

Sur les 5 millions environ de professionnels libéraux en Europe, l'Allemagne (1,4 million) et la France (1,2 million) représentent, réunies, plus de la moitié de ceux-ci, comptabilisant respectivement 3,9 millions et 800 000 salariés. Le potentiel d'emplois et de croissance du secteur pourrait être encore développé.

Il apparaît logique, dans ces conditions, que les professions libérales fassent l'objet d'une attention constante et renouvelée de la part de la Commission européenne. Cependant, si elles sont reconnues sur le plan européen comme des entreprises à part entière, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de croissance, leurs spécificités demeurent souvent ignorées. La dimension de « bien de confiance » de leurs services fait pourtant l'objet d'une littérature fournie et le Parlement européen lui-même a reconnu la contribution particulière des professions libérales à l'intérêt général.

Cet objectif suppose de garantir en permanence la sécurité et la qualité de leurs services, lesquels exigent un cadre approprié reposant notamment sur l'autorégulation et sur la réglementation professionnelle.

La **BFB** et l'**UNAPL** poursuivront leur dialogue avec le prochain Parlement européen pour promouvoir des politiques renforçant les professions libérales dans leur contribution à la stabilité économique et sociale.

## 1. Exploiter le potentiel des professions libérales dans toute l'Europe



Les professions libérales participent à l'économie de la connaissance et représentent à ce titre un fort potentiel de croissance économique, avec des effets d'entraînement sur de nombreux secteurs en aval. Attirant un nombre toujours plus grand d'entrepreneurs, elles représentent une part croissante du PIB de l'Union européenne (plus de 10% en moyenne), ainsi qu'un nombre croissant d'emplois. Ces évolutions positives devraient être soutenues et davantage encouragées.

### *Les Professions libérales demandent que les membres du prochain Parlement européen:*

- Œuvrent en faveur d'une collecte complète et résiliente de données sur les professions libérales sur une base homogène et appropriée reposant sur des indicateurs globaux et qualitatifs, plutôt que sur des normes purement économiques.
- S'efforcent d'obtenir une définition juridique opérationnelle des professions libérales au niveau européen.
- favorisent le développement de l'entrepreneuriat libéral et soutenir le développement des services libéraux au sein de l'UE en créant un environnement réellement favorable aux entreprises libérales, et notamment aux plus petites, grâce, en particulier, à l'application du principe « Think small first ! » et à une réduction des charges administratives. A cette fin, les professions libérales demandent à être mieux associées à l'élaboration des politiques européennes les concernant et davantage consultées.

## 2. Renforcer (plutôt qu'affaiblir) le cadre juridique des professions libérales au sein du marché intérieur des services et promouvoir des conditions équitables de concurrence basées sur la qualité des prestations



La réglementation des professions libérales a pour seule finalité la protection de l'intérêt du client et/ ou patient tout en garantissant la sécurité et la qualité des prestations. Nous contestons donc l'approche qui consiste à vouloir supprimer ces réglementations au prétexte qu'elles représenteraient des barrières à la concurrence, sans se soucier de leur finalité.

Déréguler les professions libérales pour les livrer à une concurrence débridée n'est pas compatible avec la qualité des services qu'elles doivent apporter à la population. Ainsi, les réglementations des professions libérales sont conçues pour être proportionnées aux objectifs d'intérêt général que celles-ci sont censées poursuivre.

L'autonomie garantie par les Chambres ou ordres professionnels et les organisations professionnelles de professions libérales garantit à la fois la protection des consommateurs et une prestation de service de qualité, tout en réduisant la charge de l'État et la bureaucratie. C'est pourquoi, pour garantir la protection des consommateurs, il est nécessaire de promouvoir le système éprouvé des organisations professionnelles de professions libérales dans tous les États membres, avec des exigences de qualification contrôlées par des praticiens.

### *Les Professions Libérales demandent aux membres du prochain Parlement européen de :*

- Mettre l'accent sur la qualité des services en vue de renforcer la protection des consommateurs en tant qu'aspect fondamental pour le bon fonctionnement du marché intérieur des services, celui-ci ne pouvant que reposer sur la confiance.
- Soutenir les modes d'exercice des professionnels libéraux respectueux de l'indépendance, de la compétence, de la confiance et de la proximité.

- Promouvoir la comparaison et la transparence entre les différents modèles nationaux, conformément aux exigences de la directive de 2006 relatives aux services dans le marché intérieur et à la directive révisée de 2013 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, tout en maintenant la diversité nationale.
- promouvoir les qualifications et compétences professionnelles au travers d'exigences élevées en matière de formation des professionnels libéraux au sein de l'UE.

### **3. Renforcer la cohésion européenne et concrétiser la notion de « bien commun » au moyen de politiques citoyennes appropriées qui s'appuient sur les professions libérales.**

Le projet européen, y compris dans son existence même, fait l'objet de remises en cause de plus en plus nombreuses et parfois virulentes.

L'une des principales raisons en est que le principe de subsidiarité, inscrit dans les traités européens, est de plus en plus remis en cause par une politique européenne centralisée, technocratique, et basée sur le seul volet économique.



Les professions libérales, dont les Chambres ou les ordres et les organisations professionnelles assurent l'autonomie, sont les porte-drapeaux du principe de subsidiarité et, à ce titre, sont aussi européennes que possible.

En tant qu'expertes, les organisations des professions libérales sont mieux placées que les Etats ou l'Union pour assurer le contrôle professionnel et la formation continue. Ce faisant, elles réduisent la charge pesant sur les Etats et veillent à ce que leur valeur ajoutée sociétale globale continue à préserver la cohésion sociale.

Les citoyens attendent de l'Europe qu'elle leur apporte des améliorations concrètes au sein de leur vie quotidienne. Leurs attentes sont très fortes en la matière. Le sentiment d'identité européenne sera fonction de la réponse que l'Europe saura y apporter.

## *Les Professions Libérales demandent aux membres du prochain Parlement européen de:*

- Fixer des objectifs politiques généraux équilibrés qui respectent les intérêts des citoyens, c'est-à-dire l'intérêt général de cohésion sociale, dans tous les domaines et conformément aux 17 principes du développement durable de l'ONU à l'horizon 2030.
- Reconnaître la pleine compétence des États membres en matière de réglementation professionnelle, conformément au principe de subsidiarité.
- d'Organiser la procédure de consultation européenne d'une manière accessible aux professions libérales et les petites entreprises, notamment en prévoyant une traduction en plusieurs langues, la possibilité d'apporter des réponses développées sur des points particuliers et dans des délais appropriés.
- Souligner la valeur ajoutée de l'auto-administration, en particulier, dans le cadre des travaux du comité TAX3, et le fait que certains États membres créent des conditions avantageuses pour les professions libérales en réduisant les taux d'imposition, leur permettant de mener à bien leur mission au service de la population. De façon générale, il importe de promouvoir une harmonisation fiscale au sein de l'Europe.

## **4. Promouvoir une gestion appropriée en matière de protection des données**



Alors que les données constituent la matière première de l'avenir, leur gestion pose d'immenses défis en termes éthiques. Dans de nombreux domaines, les règles de base doivent encore être développées et un équilibre doit être trouvé entre l'exploitation du potentiel qu'elles représentent et la protection des individus. Pour les prestataires de services des professions libérales, la question-clé reste la protection de la relation de confiance particulière entre les professionnels libéraux et leurs clients et/ou patients, à l'ère du big data.

## *Les Professionnels Libéraux demandent aux membres du prochain Parlement européen de:*

- Préserver la **sécurité des données** et le secret professionnel.
- S'inspirer de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du Règlement général de la protection des données (**RGPD**) pour élaborer une norme européenne de protection des données uniforme, fondamentalement bénéfique et favorable aux PME.
- Tenir compte des exigences spécifiques des professions libérales en matière de **sécurité et de protection des données** à l'ère numérique.

## 5. Accompagner la révolution numérique en s'appuyant sur les valeurs libérales et humanistes

La numérisation est à la fois une opportunité et un défi pour le marché unique européen. Cependant, elle ébranle, dans leur fondement, les valeurs des professions libérales qui reposent d'abord sur l'indépendance et la responsabilité du professionnel, ainsi que sur la haute qualité du service. L'Europe doit se faire la garante de l'éthique face au développement de la numérisation et de l'intelligence artificielle.



### *Les Professionnels Libéraux demandent aux membres du prochain Parlement européen de:*

- Mettre en place les conditions d'une offre transparente et loyale de services numériques.
- Faire de l'accessibilité un principe de base pour toutes les applications numériques qui s'adressent aux entreprises.
- Assurer la contrôlabilité, d'un point de vue éthique, du développement et de l'utilisation de tous les algorithmes.
- Développer les conditions-cadre économiques pour que les entreprises européennes puissent concurrencer les entreprises mondiales.
- Privilégier la préservation de la qualité et du bien commun par rapport aux gains d'efficacité de la numérisation.



Vos partenaires pour vos formations en création d'entreprise  
Fondé en 1998, le réseau des **ORIFF-PL** et l'**ONIFF-PL**  
vous offre des formations à la création,  
gestion et développement d'une entreprise libérale.

Envie de créer une entreprise libérale ? Nouvelles professions sous le statut libéral ?

Créez.

Que vous soyez en phase de réflexion, en cours de rédaction de votre business plan ou en développement, le réseau des ORIFF-PL et de l'ONIFF-PL vous aide à réaliser votre projet en partenariat avec le fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF PL) et avec les instances régionales du développement économique (selon les régions).

**Pour les formations avant la création d'entreprise, la prise en charge est de maximum 5 jours par an sur un plafond de 200 € par jour de formation.** Exemple de formations pour les porteurs de projets : « 5 jours pour entreprendre en libéral » ou « L'auto-entreprenariat / droits, obligations et opportunités de passage en micro ou réel ».

**Pour les formations après la création d'entreprise,** la prise en charge est de maximum **2 jours par an sur un plafond de 200 € par jour de formation.** Exemple de formation pour les professionnels libéraux installés : « La comptabilité de A à Z pour les professionnels libéraux assujettis et non assujettis à la TVA » ou « Comment estimer ses prestations / Valoriser et justifier ses honoraires », etc.

**oniffpl**  
OFFICE NATIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION  
ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

N'hésitez pas à contacter les Maisons des professions libérales  
en régions et départements. Toutes les coordonnées sur [oniffpl.fr](http://oniffpl.fr)

# Save the date

www.unapl.fr



# 27<sup>e</sup>

## congrès national

des professions libérales

**unapl**

ateliers  
conférences  
débats



## Vendredi 6 décembre 2019



Palais  
Brongniart  
Paris



[www.unapl.fr](http://www.unapl.fr)

  
Palais Brongniart

**unapl**  
UNION NATIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES



**Publié par:**

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)  
46 boulevard de la Tour-Maubourg  
75343 PARIS Cedex 07

téléphone: +33 (0)1 44 11 31 50  
fax : +33 (0)1 44 11 31 51  
e-Mail: [info@unapl.fr](mailto:info@unapl.fr)  
website: [www.unapl.fr](http://www.unapl.fr)

Bundesverband der Freien Berufe e. V.  
Reinhardtstr. 34  
10117 Berlin

telephone: +49 (0) 30 / 28 44 44 0  
fax: +49 (0) 30 / 28 44 44 78  
e-Mail: [info@freie-berufe.de](mailto:info@freie-berufe.de)  
website: [www.freie-berufe.de](http://www.freie-berufe.de)